

**Mois de septembre**

<b>Mardi 11</b>	15h45	<b>Baigneux</b>	MARPA
<b>Samedi 15</b>	19h	<b>Quemigny</b>	<i>Pour Mamie Colette, Michel, défam SILVESTRE- FLAJEOLLET</i>
<b>Dimanche 16</b>	9h30	<b>Aignay</b>	<i>Pour défam DE DROUAS-DE VILLIERS</i>
	11h00	<b>Villaines</b>	
<b>Mardi 18</b>	15h30	<b>Aisey</b>	Maison de Thérèse
<b>Mercredi 19</b>	14h30	<b>Origny St Broing</b>	
	17h00		
<b>Samedi 22</b>	17h30	<b>Echalot</b>	
<b>Dimanche 23</b>	9h30	<b>Busseaut</b>	
	11h00	<b>Baigneux</b>	
<b>Mardi 25</b>	15h45	<b>Baigneux</b>	MARPA
<b>Samedi 29</b>	18h	<b>Coulmier</b>	
<b>Dimanche 30</b>	11h00	<b>Aignay</b>	<i>Pour défam DE DROUAS-DE VILLIERS</i>
<b>Mardi 2 Octobre</b>	15h30	<b>Aisey</b>	Maison de Thérèse

**Mariage**  
**Samedi 15/09** : **Aignay** *Pauline DE CAMBOURG et Alban KEIME*

**Hameau Le Puiset 21510 Rochefort sur Brévon - En la Chapelle Saint Maur restaurée**

**SAMEDI 6 OCTOBRE 2018 à 20h30**

*Architecture Musique Peinture*

Quand la Musique et l'Art pictural s'associent pour magnifier l'Architecture

Un concert Classique ..... pas Classique !

**QUATUOR CORONA**

Programme classique - chanson populaire - musique de film - ... et autres... Les quatre Musiciens, issus du Conservatoire Supérieur de Musique de Paris se sont réunis pour vous offrir cette création.

- FLÛTE :** Jean-Claude DHAINAUT – Soliste à la Musique de l'Armée de l'Air.
- VIOLON :** Annick CORMIER-DUCHOLET – Orchestre de Radio France.
- ALTO :** Rémi BREY – Soliste à l'Orchestre de la Garde Républicaine de Paris.
- VIOLONCELLE :** Nicole DHAINAUT – VEINACHTER - Soliste à l'Orchestre Padeloup.
- Orchestration :** Rémi BREY.

**ART PICTURAL :** Emma KOENS

**CREATION VITRAIL :** Michel GRAMMARE



Uniquement sur réservations - places numérotées - Participation aux frais 15 Euros

Contact > AMLassociation - Le Puiset 21510 ROCHEFORT SUR BREVON > 06 45 96 94 49

[meyniel-organisarion@nordnet.fr](mailto:meyniel-organisarion@nordnet.fr)





Feuille d'annonces  
Septembre 2018  
N° 286



## Merci

La paroisse remercie  
toutes les personnes  
qui sont venues aider  
au déménagement du Père Naudet  
et aux travaux dans la Cure



### Nouvelles coordonnées du Père Hubert Naudet



1 Cour du Louvre  
21580 Grancey-le-Château  
03/80/75/73/93  
06/04/06/44/77  
naudet.hubert@orange.fr

### **Un curé s'en va, un administrateur arrive**

Après avoir servi la paroisse d'Aignay-le-Duc/Baigneux-Les-Juifs pendant plus de deux décennies, le Père Hubert NAUDET prend une retraite bien méritée. Le Père Constantin YATALA NSOMWE vient le remplacer, comme administrateur, pour une durée non déterminée. Il le remercie pour le climat de fraternité dans lequel s'est déroulée la passation de responsabilité.

Mais qu'est-ce qu'un administrateur paroissial? Il est, à teneur du canon 539 du Code de droit canonique, un prêtre désigné par l'Évêque diocésain pour remplacer le curé en cas de vacance ou en attendant que le curé reprenne ses fonctions (s'il est empêché d'exercer sa charge pastorale pour raison d'emprisonnement, d'exil ou de relégation, d'incapacité ou de maladie). Autrement dit, l'administrateur paroissial est un prêtre chargé d'une paroisse vacante, ou dont le curé est empêché pour raison de maladie, d'emprisonnement, d'exil..., voire dont le curé prend la retraite, comme en l'espèce.

D'après le canon 540 §1, l'administrateur paroissial a les mêmes compétences que le curé. Il est soumis aux mêmes devoirs et jouit des mêmes droits que le curé. C'est en vertu de ses droits qu'il décide et agit au nom de l'Évêque qui l'a nommé à ce poste. Il y reste jusqu'à ce que l'Évêque diocésain n'en décide autrement.

Le Père Constantin YATALA NSOMWE est désigné comme **Administrateur de la Paroisse d'Aignay-le-Duc/Baigneux-les-Juifs et Administrateur de Recy-sur-Ource**. Il a sa résidence à Aignay-le-Duc. Dans l'exercice de la charge pastorale qui lui est confiée, il n'est pas seul. Le Père Amédée NKAMA y coopère en tant que **Vicaire de la Paroisse d'Aignay-le-Duc/Baigneux-les-Juifs et Vicaire de la Paroisse de Recy-sur-Ource**. Il a sa résidence à Recy-sur-Ource.

Les deux paroisses demeurent autonomes, même si elles sont appelées à travailler ensemble. Il va de soi que l'organisation et le fonctionnement des deux paroisses s'adapteront à la mutualisation, sans fusion, mais dans le respect de l'autonomie de chacune d'elles.

Que le souffle de l'Esprit Saint oriente l'exercice de notre charge pastorale et que Dieu bénisse cette nouvelle année pastorale pour notre Paroisse!  
Bonne Année 2018-2019 à tous et à toutes, à chacun et à chacune!

Père Constantin YATALA NSOMWE, Administrateur paroissial.